Le Lycée Autogéré de Paris bloqué par le Rectorat de Créteil

La réponse est tombée.
après des semaines sans être ni reçus ni pouvoir parler aux personnes décisionnaires de l'académie, après des journées à être renvoyés vers des agents subalternes qui n'avaient pour mission que de réceptionner et transmettre notre parole,
après avoir patienté une énième fois devant la porte du rectorat pour obtenir la position du recteur, c'est par courriel ce mardi 8 septembre à 19h30 que notre collègue Nicolas D. a reçu le refus de détachement en réponse à sa lettre du 20 juillet…

Le projet pédagogique du LAP et son fonctionnement autogestionnaire nécessite des enseignants volontaires, convaincus par son fonctionnement et un temps pour d'appropriation. Ainsi Nicolas a été coopté en juin et depuis fait partie de notre équipe.
Alors que depuis nous préparons l'année avec lui, alors que les élèves et les enseignants se mobilisent à ses côtés, ce couperet viendrait l'empêcher de poursuivre son engagement professionnel et de ce fait priver le LAP d'un enseignant déjà coopté.
C'est la première fois en 38 ans d'existence du lycée autogéré qu'un tel refus nous est opposé.

Le LAP accueille des élèves originaires de toute l'Ile-de-France, de la même façon la cooptation est régionale. Aussi pour permettre à des jeunes enseignants, peu souvent affectés en début de carrière sur Paris, de s'investir dans notre projet pédagogique, nous cooptons des enseignants qui travaillent en banlieue.
Le Rectorat de Créteil accepte que le Lycée Autogéré de Paris accueille environ 75 élèves qui habitent le 77, le 93 ou le 94 soit 30% des inscrits mais refuse d'y détacher un professeur de sciences physiques.

Remettre en cause cette ouverture régionale c'est priver de LAP d'une diversité inhérente à son projet.

Le rectorat de Créteil invoque « des nécessités de service et des besoins d'enseignement » dans la discipline pour expliquer son refus.

Mais…
Comment accepter les semaines sans réponse et le refus d'être reçus voire entendus par les responsables ?
Comment envisager de nous priver d'un enseignant en sciences physiques en cette année cruciale de mise en place de la réforme du lycée en première et terminale ? Devrions-nous débaucher un enseignant titulaire volontaire pour travailler au LAP alors qu'il a commencé à travailler ailleurs ? Cela n'est pas possible.
Comment invoquer les besoins disciplinaires en sciences physiques sur une si grande académie alors que les nécessités de recrutement sont affirmées depuis des années ? Comment bloquer à un enseignant près sur des milliers en sciences physiques quand cela vient mettre en péril un projet éducatif si singulier ?

Nous refusons qu'une décision autoritaire intervienne après la procédure de cooptation. Nous avons besoin de Nicolas, cette année est déjà difficile à bien des égards.

Nous vous appelons à nous rejoindre au rassemblement qui se tiendra devant le rectorat de Créteil mercredi 16 septembre à partir de 14h

Nous demanderons à cette occasion une audience auprès du secrétariat général.

Le rectorat de Paris a décidé de diminuer la dotation horaire du LAP de 11heures pour l'année

2020-2021. Cela correspond à plus d'un demi poste sur les 25 du LAP. Cette baisse serait la conséquence mécanique de la mise en place de la réforme du lycée. Nous avons pourtant rappelé nos besoins spécifiques en personnels enseignants, tels que la prise en charge de fonctions autres que les cours. Nous avons aussi précisé l'offre en spécialités qui permet l'accueil d'élèves de divers horizons. Malgré cette réalité, ces 11 heures ne nous ont toujours pas été restituées.

A cette privation de moyens et au mépris de notre fonctionnement autogestionnaire, s'ajoutent deux problèmes d'affectations empêchant deux de nos collègues d'effectuer leur rentrée.

En effet, N.D., titulaire de l'académie de Créteil, n'a toujours pas obtenu son autorisation de détachement de cette dernière. Il nous est opposé les nécessités de service en Sciences physiques sur l'académie d'origine. Il semble envisageable pour certains responsables de l'académie de laisser le LAP commencer l'année avec des élèves sans professeur de physique. La plus grande académie de France ne pourrait pas détacher un enseignant de sciences physiques alors que nous accueillons chaque année des dizaines d'élèves qui en sont issus. L'affectation des enseignants au LAP se fait depuis 1982 avec des enseignants volontaires qui partagent le projet pédagogique de notre expérience par le biais d'une cooptation. Cette procédure fait l'objet d'une convention signée depuis plus de 10 ans entre le LAP, le lycée de rattachement et le Rectorat de Paris. Comment imaginer passer outre cet accord en pleine semaine de rentrée ? Comment ne pas prendre en compte l'enjeu que cela représente pour la communauté du LAP ?

Par ailleurs, D.P., enseignante titulaire de mathématiques du ministère de l'éducation Grecque n'est, elle non plus, toujours pas autorisée à travailler au LAP. Pourtant, durant l'année 2019-2020, elle y a exercé, embauchée par l'académie de Paris comme contractuelle et non comme titulaire, au motif de la période restreinte pour les demandes de détachements. Cette non prise en compte de son statut et des possibilités de travail pour les fonctionnaires au sein de la communauté européenne se double d'un imbroglio pour la rentrée 2020. Après avoir échangé avec les services du rectorat de Paris pour mettre en place un détachement annuel et lui permettre de travailler au LAP en tant que titulaire, il lui est actuellement proposé un statut de professeure stagiaire. Cette méprise de statut s'accompagne actuellement d'un refus d'exercice au LAP au motif que ce lieu expérimental ne permettrait pas d'évaluation… Là encore l'intérêt des élèves du LAP et de l'équipe semble bien éloigné de toutes ces considérations.

Depuis cet été et particulièrement depuis la pré-rentrée, nous ne cessons de tenter de discuter avec les responsables : multiples tentatives d'appels, courriels sans réponses, déplacements avec des attentes de plusieurs heures à l'accueil du rectorat de Paris… La situation sanitaire est évoquée pour expliquer les difficultés administratives de cette rentrée. Pourtant, si les détachements avaient été validés dès début juillet, cela aurait simplifié le travail de tous.

Il ne nous est pas possible de commencer l'année avec une diminution horaire de 11heures et deux enseignants non encore affectés. Nous n'envisageons pas non plus de laisser de côté des enseignants qui s'engagent depuis des mois dans notre projet. Aussi nous décidons de nous mettre en grève à compter de ce jour, jusqu'à la restitution des moyens et des personnes nécessaires à notre lycée.